



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIERES  
SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

P.V. N° 113  
Dossier N° 12

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 110 – 9 – en date du 18 juin 2020 relative au projet de convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par les services départementaux d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de signer les conventions clients ou de mise à disposition de marchés découlant de la convention de partenariat avec l'UGAP,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration du SDIS 77 pour signer les conventions spécifiques découlant de la convention de partenariat avec l'UGAP.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU